

7 juillet 2025

À cette séance ordinaire, tenue le 7 juillet 2025, à la salle du conseil étaient présents les membres du conseil suivants : Madame Claude Lapointe, Messieurs Pascal Laverdière et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Était absent M. Christian Roy. Aussi présent Monsieur Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier et cinq (5) personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19 h 30).

126-25

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;  
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. (D) Adoption de l'ordre du jour
2. (D) Adoption des procès-verbaux du 2 juin et du 16 juin 2025
3. (D) Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 4 juin au 27 juin 2025
4. (D) Adoption du règlement modifiant le Règlement sur la qualité de vie 450-22 (stationnement motorisé, roulotte ou tente-roulotte)
5. (D) Maxxum - dépôt études PIIRL - Adoption de résolution sur le dépôt d'une demande d'aide financière pour différents volets (Langevin, St-Jean-Baptiste, St-Olivier)
6. (D) Demande remboursement de fleurs
7. (D) Mandat à un arpenteur pour le début du projet de stationnement
8. (I) Rapport du maire
9. (D) Demande à la FQM d'étudier la façon de minimiser le coût d'établissement du passif environnemental pour répondre aux normes comptables
10. (I) Résumé de la rencontre avec le ministère de l'Environnement et échanges avec le MAMH
11. (D) Approbation du règlement final des travaux supplémentaires avec Garda
12. (I) Résumé de la rencontre avec le député provincial
13. (D) Autorisation au dir. gén. à participer au colloque de zone le 10 et 11 septembre 2025 à St-Victor
14. (D) Autorisation d'incorporation du comité des Fêtes du 175<sup>e</sup>
15. (D) Approbation budget pour soirée culture en plein air en septembre 2025
16. (D) Varia
  - Approbation travaux volets station aqueduc et retour sur la panne électrique de plus de 12 heures
  - Dépôt états financiers au 30 juin 2025
17. Correspondances
18. Période de questions

7 juillet 2025

127-25

**Adoption des procès-verbaux du 2 juin et 16 juin 2025**

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que les procès-verbaux du 2 juin et 16 juin 2025 soient adoptés tel que présentés.

128-25

**Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 4 juin au 27 juin 2025**

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs 501 335 à 501340 totalisant 15 881,60 \$

Les paiements directs nos : 2 508 à 2 563 totalisant 139 539,81 \$

Chèque no : 17 221 à 17 230 totalisant 25 234,39 \$

**Pour un grand total de : 180 655,80 \$**

129-25

**Adoption du règlement modifiant le Règlement sur la qualité de vie 450-22 (stationnement motorisé, roulotte ou tente-roulotte)**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le projet de règlement présenté le 2 juin 2025;

Considérant que la municipalité désire modifier le règlement sur la qualité de vie en ce qui a trait au stationnement de véhicules de plus de 3 000 kg dans les rues;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Francis Tardif et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement no 473-25 modifiant le Règlement sur la qualité de vie 450-22 (voir règlement à la fin du présent procès-verbal)

130-25

**Autorisation dépôt aide financière RIRL Route Langevin**

Considérant le rapport PIIRL déposé par la firme MAXXUM au ministère du Transport et de la Mobilité durable;

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2024-2026;

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine doit respecter les lois et règlement en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Claude Lapointe et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

131-25

**Autorisation dépôt aide financière AIRRL Route Saint-Jean-Baptiste**

Considérant le rapport PIIRL déposé par la firme MAXXUM au Ministère du Transport et de la Mobilité durable;

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2024-2026;

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine doit respecter les lois et règlement en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

7 juillet 2025

132-25

**Autorisation dépôt aide financière AIRRL Route Saint-Olivier**

Considérant le rapport PIIRL déposé par la firme MAXXUM au Ministère du Transport et de la Mobilité durable;

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2024-2026;

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine doit respecter les lois et règlement en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Francis Tardif et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

133-25

**Demande remboursement de fleurs**

Considérant la demande reçue de Mme Marguerite Drouin pour le remboursement des fleurs mises sur les terrains de la Fabrique qui sont en voie d'être achetés par la Municipalité;

Considérant que Mme Drouin voulait bien faire mais n'avait pas reçu d'autorisation de la Municipalité ou de la Fabrique pour cela;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Francis Tardif et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal avise Mme Marguerite Drouin :

- 1) De ne plus faire d'achat de fleurs sans autorisation pour mettre sur les terrains de la Fabrique;
- 2) Que le conseil autorise un remboursement des fleurs de 200 \$ pour cette occasion.

134-25

**Mandat à un arpenteur pour le début du projet de stationnement**

Considérant le manque de stationnement pour le CHSLD;

Considérant l'achat du 102, rue Langevin, autorisé par le conseil le 2 juin 2025 (115-25), pour remédier à la situation;

Considérant la proposition reçue de Arpentage PCB de Sainte-Marie;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à retenir les services de Arpentage PCB selon la proposition du 27 juin 2025 pour réaliser les travaux d'arpentage pour l'aménagement d'une aire de stationnement dédiée au CHSLD de Sainte-Hénédine au 102, rue Langevin.

7 juillet 2025

135-25

**Demande à la FQM d'étudier la façon de minimiser le coût d'établissement du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour répondre aux normes comptables - chapitre SP3280 du manuel de comptabilité du CCSP**

Considérant la réserve de la firme Lemieux Nolet indiquée à nos deux derniers rapports financiers sur le passif lié à la mise hors service d'immobilisations;

Considérant la demande du ministre des Affaires Municipales de régulariser la situation;

Considérant que plusieurs municipalités doivent déboursier des frais importants si elles veulent faire effectuer le rapport requis même si à leur connaissance elles n'ont pas de passif significatif;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Ste-Hénédine demande à la FQM d'étudier la façon de minimiser le coût d'établissement du passif lié à la mise hors service d'immobilisations pour répondre aux exigences des normes comptable et demandes du MAMH;

Que le tout soit présenté à l'assemblée annuelle de la FQM pour appui.

136-25

**Approbation du règlement final des travaux supplémentaires avec Garda**

Considérant le litige sur une facture supplémentaire de 5 201,10 \$ avec Garda lors des travaux des mises à niveau du système de sécurité du Centre municipal;

Considérant les discussions tenues et que l'entreprise admet avoir sous-évalué les travaux à faire dans le cadre de son contrat;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte de régler à 50/50 la facture en litige sans reconnaissance de faute, le tout sans intérêts et sans frais à financer tel que prévu par les travaux du Centre municipal.

137-25

**Autorisation au dir. gén. à participer au colloque de zone le 10 et 11 septembre 2025 à St-Victor**

Considérant l'obligation de suivre un minimum de deux (2) cours par année pour le maintien de l'accréditation de l'ADMQ;

Considérant la formation offerte à St-Victor les 10 et 11 septembre 2025;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Pascal Laverdière et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à s'inscrire au colloque de zone offert par l'ADMQ le 10 et 11 septembre 2025;

Les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives pour un montant d'environ 350 \$.

Le tout sera financé à même les sommes prévues au budget de formation.

7 juillet 2025

138-25

**Autorisation d'incorporation du comité des Fêtes du 175<sup>e</sup>**

Considérant le 175<sup>e</sup> anniversaire de Sainte-Hénédiène en 2027;  
Considérant la création d'un comité qui se charge des festivités dans le cadre du 175<sup>e</sup>;

Considérant que le notaire Roger Plante suggère la création d'un OSBL afin de limiter la responsabilité financière des membres du comité;

Considérant que la création de l'OSBL permet l'ouverture d'un compte de caisse au nom du comité;

Considérant que le comité ne peut débiter ses activités de financement avant l'incorporation;

Considérant que la dépense avait été budgétée en 2025;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Francis Tardif et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le comité des Fêtes du 175<sup>e</sup> à s'incorporer tel que recommandé par le notaire Roger Plante;

Que les frais d'incorporation seront couverts par la municipalité.

Le tout sera financé à même la somme prévue au budget de 2025.

139-25

**Approbation budget pour soirée culturelle extérieure en septembre 2025 dans le stationnement de l'Église**

Considérant que l'enveloppe des Fonds culturels de la MRC a été vidée avant la présentation de notre projet;

Considérant le projet préparé par Mmes Eva Ketelsen et Patricia Labbé;

Considérant que les projets culturels créent un sentiment d'appartenance à la communauté et ont été appréciés dans le passé;

Considérant les recommandations de la politique MADA-Familles suite au sondage;

Considérant qu'en cas de mauvaise température le tout peut être relocalisé à l'intérieur de la salle communautaire;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve un budget de 3 000 \$ pour la tenue d'une soirée culturelle de plein air en septembre 2025 dans le stationnement de l'Église;

Le tout sera financé par le budget 2025.

140-25

**Approbation travaux volets aqueduc**

Considérant l'incident dans la nuit du 23 au 24 juin où les volets de la génératrice n'ont pas ouvert lors de la longue panne d'électricité;

Considérant la nécessité de bon fonctionnement de ces volets pour éviter la hausse dangereuse de température dans le bâtiment;

Considérant les risques d'incendie en cas de non-fonctionnement des volets;

Considérant la recommandation de M. Daniel Baillargeon de remplacer le module de contrôle et le remplacement des mécanismes d'ouverture des volets qui ont près de 30 ans;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyée par Francis Tardif et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise les employés municipaux à faire réaliser les travaux de remplacement du contrôle et du mécanisme d'ouverture des volets de la génératrice dans les meilleurs délais.

Le tout sera financé par le budget d'entretien du secteur pour un montant de \$6 000.

7 juillet 2025

141-25

**Attestation dépôt états financiers non-vérifiés au 30 juin 2025**

Considérant le rapport déposé séance tenante par le directeur général, greffier-trésorier;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Francis Tardif et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal atteste du dépôt par le directeur général, greffier-trésorier des états financiers au 30 juin 2025, soit des revenus de 2 512 269 \$ et des dépenses et affectations de 1 261 303 \$ .

142-25

**Levée de la séance**

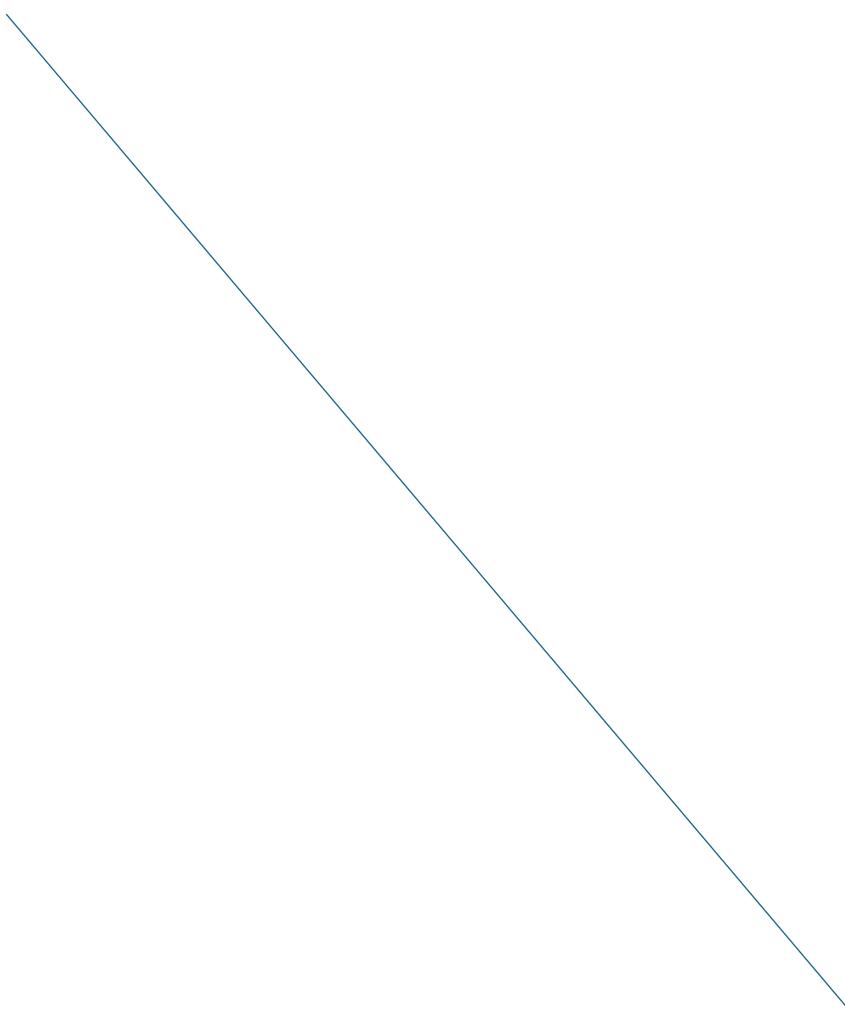
Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée. Il est vingt-deux heures trente (22 h30).

\_\_\_\_\_  
Yvon Asselin,  
maire

\_\_\_\_\_  
Yvon Marcoux,  
directeur général,  
greffier-trésorier

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

**Pour le règlement adopté lors de cette séance, voir les pages suivantes**



Le 7 juillet 2025

Province de Québec  
Municipalité Paroisse de Sainte-Hénédine

Règlement 473-25

**Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de vie 450-22 concernant le stationnement en zone résidentielle**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Hénédine a adopté le Règlement sur la qualité de vie n° 450-22 conformément à la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge opportun de modifier sa réglementation afin de prévoir un encadrement adéquat à l'effet du stationnement en zone résidentielle;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et un dépôt de projet de règlement a été fait le 2 juin 2025;

Le conseil municipal décrète par le présent règlement ce qui suit :

Article 1. Définition

Modifier l'article 1.3 du règlement 450-22 afin d'ajouter la définition suivante :

« Zone résidentielle : Zone ayant une vocation totalement ou partiellement résidentielle en vertu du règlement de zonage, incluant une zone mixte »;

Article 2. Stationnement en zone résidentielle

L'article 8.5 du règlement 450-22 est abrogé et remplacé par le texte suivant :

« 8.5 STATIONNEMENT EN ZONE RÉSIDENTIELLE

Dans une zone résidentielle, il est interdit de stationner ou de laisser sur un chemin public un camion, un autobus, un autre véhicule dont la masse nette excède 3 000 kg, une remorque, une semi-remorque, une dépanneuse, une maison mobile, un motorisé, une roulotte, une tente-roulotte ou un bateau, sauf pour effectuer une livraison ou un travail qui justifie le stationnement du véhicule. »

Article 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

---

Yvon Asselin  
Maire

---

Yvon Marcoux  
Directeur général & greffier-trésorier